



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCES VERBAL - 2/2014

Séance Ordinaire du 1er avril 2014 à la salle des spectacles

Présidence: M. Michel PERRET

Membres présents :	62
Membres absents excusés :	13
Membres non excusés:	<u>4</u>
Effectif total :	79

Absents excusés: Mmes et MM. Catherine MORAND, Anne-Catherine DOYER, Nathalie MEZENEN, Nathalie LINIGER, Florence KÄSLIN, Christian TERRIER, Mazyar YOSEFI, Michel PETER-CONTESSSE, Cédric DELAMADELEINE, Yann GLAYRE, Fabien MEZENEN, André RACLOZ et Idrees SAMIM.

Absents non excusés : Mme et MM. Nadereh NASSIRI-Ansari Karim LASSEB, Ali YAHIAOUI et Thomas VON SIEBENTHAL.

A 20h15, **M. Michel PERRET**, Président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous, à la Municipalité, aux conseillères et conseillers communaux, à M. le Secrétaire municipal, au public qui, en assistant à nos débats, montre son intérêt pour les affaires communales.

Il souhaite également saluer la presse qui, ce soir, est représentée par Mme Céline AMIGUET du « Régional ».

L'appel est effectué par la secrétaire ; le quorum étant atteint, l'assemblée est déclarée ouverte par le Président.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Lors de la dernière séance, il aurait dû procéder à l'assermentation d'un nouveau conseiller communal UDC en remplacement de M. Joël BOILLAT, démissionnaire. Or, à l'appel de son nom, personne ne s'est avancé. En politique, il est de bon ton de tendre vers la transparence, mais pas à ce point, tout de même ! Finalement, une nouvelle candidature sera présentée très prochainement au bureau et l'assermentation sera inscrite à l'ordre du jour de la séance du 24 juin prochain.

Le 17 septembre 2013

L'assemblée a adopté le nouveau règlement du Conseil communal adapté à la nouvelle loi cantonale sur les communes et à la loi cantonale sur l'exercice des droits politiques. Pour



pouvoir entrer en vigueur, il doit être approuvé par le Conseil d'Etat, plus précisément, par délégation de compétence, par Mme la Cheffe du département des institutions et de la sécurité. Or, le service des communes l'a informé, le 14 février 2014, que le règlement ne pouvait pas recueillir l'approbation nécessaire, plusieurs articles n'entrant pas « dans le moule » tant par la forme que par le fond. Il a sollicité M. Erich DÜRST, Président de la commission chargée de présenter le projet de règlement à se joindre à lui et à rencontrer la juriste cantonale en charge du dossier.

Le confort indéniable du petit salon de l'auberge communale, les timides rayons de soleil de la fin d'après-midi contournant les rideaux négligemment entrouverts et la fraîcheur des boissons (non alcoolisées) servies avec grâce et distinction ont quelque peu influencé la contradictrice et collaboré à l'élimination de maintes réticences. Il n'en demeure pas moins que quelques dispositions de fond doivent être revues et seront obligatoirement soumises au Conseil communal prochainement.

Le 27 février 2014

A la demande de la Municipalité, il a pris contact avec la commission de recours en matière d'impôts communaux sur l'instruction des multiples recours déposés suite à l'entrée en force de la « taxe déchets » et l'envoi des factures.

Le 15 mars 2014

Il a répondu à l'invitation lancée par l'Harmonie municipale pour son concert annuel.

Le 20 mars 2014

Il a pris part à la traditionnelle cérémonie de remise des mérites et d'accueil des nouveaux habitants.

Le 21 mars 2014

Accompagné par Mme Heidi VIREDAZ, photographe officielle, il a eu le plaisir d'apporter les félicitations et les cadeaux des autorités palinzardes à une nouvelle nonagénaire, Mme Madeleine KRATTINGER qui, entre autres faits marquants de sa riche existence, a tricoté un Municipal.

Le 23 mars 2014

Il a reçu la lettre de démission de M. Eric WEGMULLER au 30 juin 2014 ; il en fait lecture. Il le remercie d'avoir consacré 4 ans à la politique active communale et lui souhaite de pouvoir longtemps encore assouvir son penchant pour le travail bien fait. Le PLR n'ayant plus de viennent ensuite, il l'invite à entreprendre les démarches usuelles pour proposer un remplaçant ou une remplaçante.

Le Président passe au point no 1 de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.



2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le procès-verbal n'appelant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie **Mme Fabienne GHEZA** pour la rédaction.

3. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAL (M. Jean Quevit, en remplacement de M. Bernard FAUCHERRE, démissionnaire)

Le Président procède à l'assermentation d'un nouveau conseiller communal. Il invite **M. Jean QUEVIT** à s'avancer et à l'assemblée de se lever.

« Je vais donner lecture de la promesse, telle qu'elle figure dans notre règlement, puis ensuite, à l'appel de votre nom, je vous demanderais de lever la main droite et dire « Je le promets ».

Sous les applaudissements **M. Jean QUEVIT** est invité à rejoindre l'assemblée où il peut valablement délibérer.

4. ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLEANT A LA COMMISSION D'URBANISME ET DES CONSTRUCTIONS (en remplacement de M. Bernard FAUCHERRE, démissionnaire)

Le Président attend les propositions.

M. André OVERNEY propose la candidature de **Mme Olimpia PERROUD** comme suppléante à la commission d'urbanisme et des constructions.

Aucune autre proposition n'étant faite, **Mme Olimpia PERROUD est élue tacitement.**

5. REFECTIION DU PREAU SCOLAIRE DU GRAND-CHEMIN – MODIFICATION DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS- DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION *Préavis no 2/2014*

Le Président passe la parole à **Mme Valérie CROT**, Présidente rapportrice de la commission nommée, qui lit son rapport avec les conclusions de la commission des finances.

Le Président la remercie ainsi que les membres de la commission nommée et de la commission des finances pour leur travail.

Le Président ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée, il passe au vote du préavis no 2/2014.

A mains levées, le préavis no 2/2014 est accepté à l'unanimité.



**6. AMELIORATION ET EQUIPEMENT DE L'ECOPOINT DU GRAND-CHEMIN –
DEMANDE D'UN CREDIT D'ACHAT ET D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION**
Préavis no 3/2014

Le Président passe la parole à **M. Patrick ASSAL**, remplaçant de M. Yann GLAYRE, Président de la commission nommée, qui lit le rapport.

M. Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

Dans son rapport, M. Yann GLAYRE ne fait pas état des conclusions de la commission des finances. Il rappelle que ces conclusions doivent être mentionnées dans le rapport de la commission nommée. C'est d'ailleurs pour cette raison que la COFIN se réunit avant la commission ad hoc.

Dans son rapport, la commission des finances invite à accepter le préavis no 3/2014 avec, toutefois, des réserves. Il laisse la parole à M. Didier PYTHON, Président de la COFIN.

- **M. Didier PYTHON**, suite aux conclusions du rapport de la commission des finances, souhaite apporter deux modifications sous forme d'amendements. Ces conclusions ont été envoyées par mail les 17 et 19 mars au Président de la commission ad hoc.

Le 1^{er} amendement concerne le point no 1 du préavis no 3/2014 :

- 1) d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 80'000,- (huitante mille francs) pour l'amélioration et l'équipement de l'écopoint du Grand-Chemin sur le territoire de la commune d'Epalinges, *en dissociant et indiquant/précisant séparément le coût pour le trottoir de celui du solde des travaux* ;

De ce fait, les coûts des travaux de l'écopoint seront imputés aux déchets.

Le 2^{ème} amendement concerne la correction logique du point no 3 du préavis no 3/2014 :

- 2) d'autoriser la Municipalité à porter *ces dépenses* à l'actif du bilan, *les amortissements* intervenant selon la législation en vigueur.

Le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée. Il passe au vote des amendements.

Il rappelle le texte du 1^{er} amendement au point 1 du préavis no 3/2014.

Il faut ajouter : « ...*en dissociant et indiquant/précisant séparément le coût pour le trottoir de celui du solde des travaux* ». Il passe au vote.

A mains levées, le 1^{er} amendement est accepté à la majorité, avec 3 abstentions.

Il rappelle le texte du 2^{ème} amendement au point 3 du préavis no 3/2014, avec les corrections suivantes :

« à porter *ces dépenses...* , *les amortissements...* ». Il passe au vote.

A mains levées, le 2^{ème} amendement est accepté à la majorité, avec 3 abstentions.



Le Président passe au vote du préavis no 3/2014 amendé.

A mains levées, le préavis no 3/2014 amendé est accepté à la majorité, avec 3 abstentions.

7. DIVERS ENTRETIENS DU RESEAU ROUTIER, REFECTION D'UN TRONCON DE LA ROUTE DE LA CROIX-BLANCHE ET REFECTION DE LA ROUTE DE MONTBLESSON – DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION
Préavis no 4/2014

Le Président passe la parole à **M. Patrick ASSAL**, remplaçant de M. Yann GLAYRE, Président de la commission nommée, qui lit le rapport.

La commission dépose un amendement sur ce préavis no 4/2014 :

« Elle demande de retirer de la rubrique 4 du préavis no 4/2014 (coûts des travaux) les CHF 7'000,- qui concernent les chicanes. »

Les commissaires, à 4 contre 3, ont accepté cet amendement.

M. Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission pour leur travail. Il ajoute que la commission des finances propose d'adopter les conclusions du préavis no 4/2014 tel que proposé par la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion.

- **M. Marco CAFFARO** fait part du rapport de la minorité de la commission ad hoc. En effet, suite à un changement de l'ordre du jour dans le but de libérer l'ingénieur, deux commissaires ont profité de ce changement pour traiter le préavis no 4 en 2^{ème} position afin qu'ils puissent quitter la séance pour vaquer à d'autres activités laissant les 5 membres restants pour traiter le préavis no 3/2014. Ce comportement irrespectueux vis-à-vis des autres commissaires a perturbé le bon déroulement de la séance et amené la confusion lors des délibérations sur le préavis no 4/2014.

Comme mentionné dans le rapport du Président, l'amendement a été refusé par 3 commissaires contre 4. Ces commissaires ont, par ailleurs, clairement fait entendre qu'ils n'accepteraient pas le préavis avec un tel amendement. Ce préavis ne porte pas sur la présence des chicanes, qui existent déjà, mais uniquement sur le montant de leurs rénovations.

Cet amendement est absurde et, de plus, il n'atteint pas le but visé, soit la suppression pure et simple des chicanes. Il estime que cet amendement n'est pas fondé.

Il ne veut pas entrer dans la polémique de savoir si ces chicanes ralentissent ou non la vitesse sur ce tronçon, ce n'est pas l'objet de ce préavis.

Par ce rapport de minorité il réitère le refus de l'amendement et demande d'accepter le préavis no 4/2014 tel que présenté par la Municipalité.

- **M. Alain MONOD** : « La signalisation verticale comme la signalisation horizontale relèvent de la sécurité et je me permets de vous donner des compléments d'informations sur le pourquoi la Municipalité souhaite l'acceptation de son préavis tel que présenté. Quand bien même c'est mon collègue M. Jean-Marc BAATARD qui



est porteur du projet et a mené les discussions en amont, notamment avec les riverains ; il n'y a pas de chicane entre lui et moi !

Ce tronçon est suffisamment long et rectiligne pour que les automobilistes oublient la limitation à 50 km/h. Ce problème avait déjà été évoqué à l'ancienne Municipalité qui, en 2004, avait eu l'idée excellente de mettre des panneaux de rappel de la vitesse à 50 km/h. Malheureusement, en Suisse tout est réglementé et « l'OCR » (ordonnance circulation routière) interdit la pose de panneaux à l'intérieur d'une zone. Ceux-ci peuvent être mis à l'entrée de la localité pour le début de la limitation de vitesse et à la sortie de la localité pour la fin de cette limitation. De ce fait, la Municipalité d'alors a été remise à l'ordre et a dû enlever ces panneaux de rappel.

Alors elle a pensé, en accord avec les riverains, que la pose de chicanes serait une bonne manière de réduire la circulation. Ainsi elles ont été posées afin de permettre la circulation des bus, notamment.

Je relève aussi que, lors de l'arrivée de la course du tour du Pays de Vaud, en 2012, sur la route de Montblésson, il a fallu enlever provisoirement ces chicanes pendant quelques jours pour être remises 1 ou 2 jours après l'arrivée. Je peux dire que certains riverains, à juste titre, nous ont interpellés quant à cet enlèvement provisoire. Nous nous verrions mal leur expliquer pourquoi, maintenant, ces chicanes devraient être supprimées.

- **M. Patrick ASSAL** souhaite amener un éclaircissement sur cet amendement qui a été traité d'absurde, ce qui n'est pas très respectueux. Effectivement CHF 7'000,- ce n'est pas beaucoup pour des chicanes mais, sur ce tronçon, les véhicules vont vite et il lui semble, à son avis personnel, que la manière dont ces chicanes sont faites actuellement n'est pas correcte. Le système n'est pas compris par la majorité des usagers ; est-ce que l'on peut se croiser, est-ce que l'on doit s'arrêter pour laisser passer un véhicule ? Il lui semble qu'une meilleure signalisation à l'approche de ces chicanes devrait être faite. Il souhaite éviter des problèmes de compréhension et c'est le pourquoi du dépôt de cet amendement.

La discussion n'est plus demandée. Le Président passe au vote de l'amendement de la commission soit :

« Retirer du préavis le montant de CHF 7'000,-, coût des chicanes »

A mains levées, l'amendement est refusé à la majorité, avec 4 oui et 4 abstentions.

Il passe maintenant au vote du préavis no 4/2014

A mains levées le préavis no 4/2013 est accepté à la majorité, avec 1 non et 6 abstentions.

8. CREATION D'UN TRONCON DE TROTTOIR AU CHEMIN DES ROCHES – DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION *Préavis no 5/2014*

Le Président passe la parole à **Mme Valérie CROT**, Présidente rapportrice de la commission nommée, qui lit son rapport avec les conclusions de la commission des finances.



M. le Président la remercie, ainsi que les membres de la commission nommée et la commission des finances pour leur travail.

La discussion est ouverte.

- **M. Bernard KRATTINGER** souhaite apporter quelques précisions sur ce préavis. Dans celui-ci est évoqué soit la cession d'une parcelle de terrain pour la construction du trottoir, soit la création d'une servitude. Lors de la séance de la commission ad hoc, il avait précisé que le propriétaire était d'accord de céder le terrain pour cette réalisation, mais la réflexion n'est pas terminée concernant cette option. En effet, si la commune accepte la cession de cette parcelle, il y aura des actes notariés et cela prendra du temps. Il faut également voir le coût de l'opération et la longueur des procédures. Il lui paraît plus judicieux d'opter de préférence sur l'option de la servitude ; les discussions sont en cours. La Municipalité choisira l'option la plus efficace et la plus rapide afin que le trottoir puisse être réalisé dans les meilleurs délais.
- **M. Didier PYTHON** : lors du débat, la commission des finances, par rapport au coût du préavis, a constaté que dans les travaux projetés il est prévu un trottoir de 56 m² et que sur le plan annexé l'on parle de 71 m² ! Merci de l'informer du pourquoi de cette différence.
- **M. Bernard KRATTINGER** constate, en effet, que la différence de surface est liée au fait que, sur le plan, est évoqué une banquette et la surface projetée concerne le trottoir et la banquette. Alors que le préavis ne parle que de la partie constructive qui correspond au coût réel annoncé pour 56 m². Finalement ce tronçon de trottoir sera raccourci d'environ 4-5 mètres pour ne pas préempter les aménagements qui se trouvent sur la parcelle no 60. Ce tronçon de trottoir représente in fine 49 m², celle de la banquette : 15 m², soit au total 64 m².

La discussion n'est plus demandée. Le Président passe au vote du préavis no 5/2014.

A mains levées, le préavis no 5/2014 est accepté à la majorité, avec 1 abstention.

9. CONSTRUCTION D'UN COLLECTEUR SEPARATIF AU CHEMIN DE LA GIRARDE – DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION

Préavis no 6/2014

Le Président passe la parole à **M. Patrick ASSAL**, remplaçant de M. Yann GLAYRE, Président de la commission nommée, qui lit le rapport.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission et précise que la commission des finances, à l'unanimité, demande d'approuver ce préavis.

La discussion n'est pas demandée, le Président passe au vote du préavis no 6/2014.

A mains levées, le préavis no 6/2014 est approuvé à la majorité, avec 1 abstention.



10. PLAN PARTIEL D'AFFECTATION « LES ORCHEZ » - APPROBATION *Préavis no 7/2014*

Pour cet objet, le bureau a mobilisé la commission d'urbanisme et des constructions.

Le Président passe la parole à **M. Laurent BALSIGER**, Président rapporteur de la commission nommée, qui lit son rapport.

La commission demande de modifier la réponse à l'opposition collective, en page 9 du préavis, par la suppression de la dernière phrase et la remplacer par : *« Il n'est pas possible d'envisager une liaison par le sud sur le Chemin de la Jaquière puisque le PPA « Cabolétaz-Jaquière » n'admet pas l'accès du PPA « Les Orchez » par ce chemin, seule une liaison piétonne est autorisée ».*

M. Laurent BALSIGER remercie chaleureusement tous les commissaires ainsi que M. Bernard KRATTINGER et réitère la demande de modifier la réponse en page 9 par un amendement.

- **M. Félix SCHMIDT** revient sur le cheminement piétonnier, car il trouve regrettable que ce cheminement soit en bordure du quartier et non pas au centre. En effet, il aurait été plus pratique et plus court pour atteindre l'arrêt de bus le long de la Route de Berne s'il avait été envisagé l'arrivée de ce cheminement au carrefour des trois axes, alors pourquoi cette variante n'a-t-elle pas été discutée ? D'autant plus que le cheminement tel qu'il a été dessiné finit par des escaliers, ce qui n'est pas très facile pour les personnes à mobilité réduite. Toujours pour ce chemin piétonnier, il semble qu'il n'y ait pas d'indication pour l'éclairage. Qu'en est-il ? Et enfin, il aimerait savoir quelles ont été les modalités concernant l'entretien de ce chemin ; sera-t-il à la charge de la commune ou du propriétaire ?
- **M. Bernard KRATTINGER**, en préambule, informe que la Municipalité accepte l'amendement proposé par la commission ad hoc et se rallie totalement à cette proposition, qui lui paraît plus pertinente que celle évoquée dans le préavis. Pour répondre à M. Félix SCHMIDT, il confirme que l'entretien de ce cheminement piétonnier et la place de jeux seront à la charge de la commune, car ils seront publics. Il est important de mentionner que ce chemin est également intégré à la place de jeux qui se trouve à l'intérieur du PPA. Il lui paraît judicieux qu'un chemin pour piétons, utilisé par de multiples usagers, ne passe pas dans les espaces privés des habitants de ce nouveau quartier. Voilà les différentes raisons pour lesquelles la Municipalité a agréé le projet amené par le propriétaire. Quant à l'éclairage, il est bien entendu prévu dans le cadre du cheminement et prévu dans la convention.

La discussion est close, le Président passe au vote de l'amendement, il s'agit modifier la réponse à l'opposition collective, en page 9 du préavis municipal par :

« Il n'est pas possible d'envisager une liaison par le sud sur le Chemin de la Jaquière puisque le PPA « Cabolétaz-Jaquière » n'admet pas l'accès du PPA « Les Orchez » par ce chemin, seule une liaison piétonne est autorisée ».



A mains levées, l'amendement est accepté à la majorité, avec 1 abstention.

Le Président passe au vote du préavis no 7/2014 amendé.

A mains levées, le préavis no 7/2014 amendé est accepté à la majorité, avec 2 abstentions.

11. ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (OU PLAN LUMIERE) – REPOSE AU POSTULAT DEPOSE PAR LE CONSEILLER COMMUNAL LAURENT BALSIGER ET AU VŒU DU CONSEILLER COMMUNAL CHARLES-ANDRE BOLOMEY EN VUE DE L'INTEGRATION DE LA TECHNOLOGIE LEC DANS LE CADRE DUDIT PLAN DIRECTEUR

Le Président passe la parole à **M. Eric DÜRST**, Président de la commission nommée pour cet objet, il lit son rapport.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

La discussion est ouverte et la parole est donnée prioritairement à MM. Laurent BALSIGER et à M. Charles-André BOLOMEY.

- **M. Laurent BALSIGER** remercie la Municipalité. Il est entièrement satisfait de sa réponse.
- **M. Charles-André BOLOMEY** remercie également la Municipalité pour l'intérêt qu'elle a porté au postulat et, comme seul commentaire, précise que la technologie LEC n'améliore pas la qualité de l'éclairage, du moins visuellement.

La parole n'est plus demandée ; la discussion est close. Le Président passe au vote sur la réponse de la Municipalité.

A mains levées, la réponse de la Municipalité est acceptée à l'unanimité.

12. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

- **M. Pierre JOLLIET, municipal**

Centre d'animation des jeunes d'Epalinges (CAJE)- Tournoi de football en salle : depuis le début de l'année le CAJE organise presque tous les dimanches du sport pour tous à la salle de gymnastique de la Croix-Blanche. Pour marquer la fin de la saison, ce dimanche 6 avril, de 10h30 à 17h, le CAJE organise un tournoi de futsal (football en salle) avec des équipes de 4 joueurs. Le délai d'inscription était jusqu'au 23 mars et affiche complet avec une dizaine d'équipes.



▪ **M. Jean-Marc BAATARD, municipal**

Journée information aux écopoints : le samedi 8 mars a été organisé une journée d'information aux différents écopoints de la commune. Deux personnes étaient présentes afin de mieux informer la population sur le tri des déchets. L'accueil a été très favorable et environ 350 personnes ont été recensées ce jour-là. Selon un décompte effectué par M. BAUMANN, on peut qualifier environ 8 % des personnes de « goujats », (celles-ci ne se sont pas montrées car elles avaient déjà déposé leurs ordures avant 8h !), 0,5 % de gens « ronchons », et plus de 90 % de gens satisfaits. Suite à sa tournée dans les différents écopoints pendant cette journée, il a pu rencontrer des habitants ravis de cette organisation. Ce fut donc une journée positive et, avant l'été, cette démarche sera renouvelée afin de diminuer encore les incivilités.

▪ **M. Alain MONOD, municipal**

Installations sportives du Bois-de-la-Chapelle, projet d'amélioration des vestiaires : il rappelle que la commune d'Epalinges n'est pas propriétaire du terrain du Bois-de-la-Chapelle mais propriété de la commune de Lausanne. Cet état de fait freine quelque peu les ambitions qu'a la Municipalité pour des travaux de grande envergure, notamment pour les vestiaires et la buvette qui sont dans un triste état et qui mériteraient des travaux de réfection importants. Afin de parer au plus pressé et au vu du budget alloué de CHF 23'000,- pour la réfection des douches, très vite le mouvement junior du FC Epalinges s'est approché de la Municipalité et a proposé une solution rapide par l'installation d'un « portakabin » sur le terrain. Il a proposé à la Municipalité qu'elle mette à leur disposition le montant prévu au budget et le mouvement junior s'occupera du reste. La Municipalité apprécie grandement ce genre de démarches lorsque l'on vient avec des idées et non pas par avec une simple demande. Elle a sollicité la commune de Lausanne afin d'avoir l'autorisation de le faire ; avec son accord, la Municipalité va mettre à l'enquête.

▪ **M. Bernard KRATTINGER, municipal**

Vin communal : il rappelle pour la 2^{ème} fois la vente de vin de la commune qui aura lieu le samedi 14 juin 2014. Cette année, à cette même date, aura lieu également la vente du bois de feu de la commune et, innovation suprême, la Municipalité, aimant les défis, s'est associée à la Coopérative du four à pain qui vendra le pain de ses fournées le même jour, en matinée, sur la place de la Croix-Blanche. Des informations plus précises seront notifiées via un tout ménage et via le « Palinzard » de début juin.

13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

▪ **Mme Malica SKRIJELJ** soumet à l'assemblée une interpellation :

« Le nouveau règlement communal sur la gestion des déchets est en vigueur depuis le 1^{er} mars 2013. La Municipalité a maintenant une année d'expérience suite à l'introduction de la taxe au sac et la taxe annuelle de base par adulte. Durant cette



année écoulée, la Municipalité a aussi fait des efforts pour améliorer les horaires d'ouverture de la déchetterie et pour améliorer les écopoints dans les quartiers :

- des Tuileries
- de la Croix-blanche
- du Grand-Chemin
- du Chaugand-Ballègue

Ces écopoints permettent à des habitants sans voiture de pouvoir déposer, à proximité, les déchets les plus courants comme : le verre – le papier – le plastique – le PET – les habits – le fer blanc – les piles.

Pour maintenir ces écopoints en ordre et pour éviter leurs débordements, la commune s'est dotée d'un employé supplémentaire. Il reste cependant encore bien des difficultés dans la gestion de ces écopoints.

Pour prendre l'exemple de l'écopoint du Grand-Chemin, voici les constats que l'on peut faire :

La benne pour le papier et les cartons déborde régulièrement pendant plusieurs jours et les explications sur le type de cartons admis font défaut.

La benne pour les plastiques déborde également et les explications sur le type de plastique admis font défaut.

Trois containers permettent la récolte de l'alu et du fer blanc, c'est seulement depuis une semaine que leur affichage est identique et ne porte plus à confusion, cependant la nécessité de mettre à disposition trois containers pour une seule matière reste à démontrer.

Le manque d'information et le manque de clarté des libellés sur les différents containers indiquant ce qui peut être recyclé, fait que des déchets y sont mis pêle-mêle sans respecter les conditions de tri permettant la valorisation des matières. Le but final du recyclage n'est donc plus atteint.

Il reste aussi le problème des plastiques. Suite à la fermeture de l'usine de recyclage des plastiques en Allemagne, la déchetterie n'admet plus tous les plastiques, mais exclusivement ceux qui peuvent encore être valorisés. Or, dans la plupart des écopoints tous les plastiques sont encore récupérés, non pour permettre le recyclage de cette matière, mais pour être incinérés. Cette pratique contrevient au principe d'encouragement au recyclage des matières revalorisables et au principe du pollueur-payeur.

Tout cela contribue à rendre la compréhension de ce qui est recyclable et de ce qui est admis dans les différents points de tri particulièrement difficile pour les habitants de la commune.

Apparemment c'est la même chose avec les emballages « tétra pack » pour lesquels il n'y aurait plus de possibilité de recyclage de ses différents composants.

Ainsi cette interpellation demande à la Municipalité de s'expliquer sur les points suivants :

Quelle politique mène la Municipalité quant au tri des plastiques ? Souhaite-t-elle le recyclage des matières revalorisables ou veut-elle permettre le ramassage de tout type de plastique comme une mesure d'accompagnement pour diminuer le coût de la taxe au sac des habitants de la commune ?

Quelle politique d'information la Municipalité souhaite-t-elle mettre en place pour permettre aux habitants d'effectuer le tri de déchets de manière responsable et compétente ? Pense-t-elle organiser des séances d'informations régulières dans les écopoints afin d'éviter que ces lieux ne deviennent des dépotoirs ?



La Municipalité pense-t-elle améliorer les libellés des différents containers dans les écopoints pour aider à la qualité du tri ?

La Municipalité pense-t-elle élargir la palette des déchets dans les écopoints ?

Conformément à l'article 77 du règlement du Conseil communal, je demande que la réponse à cette interpellation soit donnée par écrit. »

L'ordre du jour est épuisé mais le Président annonce que la séance n'est pas pour autant terminée. Ce soir, Mme Françoise AUBERT a pris pour la dernière fois le procès-verbal.

« Elle n'aime pas que l'on parle d'elle. Alors, je ne vous dirais pas qu'elle a été élue au poste qu'elle va abandonner le 5 septembre 2006. Je passerais également sous silence le temps, l'énergie, la conscience, la disponibilité qu'elle a mis à l'exécution de sa tâche.

Chère Françoise, tu as pris la bonne initiative de démissionner sous ma présidence. C'est donc moi qui ai l'insigne honneur de te dire notre reconnaissance pour toutes tes activités au service de notre commune et de te remettre, au nom de tous, ces quelques fleurs. »

- **M. Erich DÜRST** intervient en demandant, pour la bonne forme, s'il y a au moins 5 conseillers qui soutiennent l'interpellation de Mme Malica SKRIJELJ.

Le Président fait la demande à l'assemblée. C'est le cas ; l'interpellation est soutenue.

« Quant à vous, Mmes et MM. les conseillers, je vous remercie de votre participation constructive et de votre discipline. Nous nous retrouverons ici-même le 24 juin 2014 en prenant garde à l'horaire. D'ici-là, prenez soin de vous, prenez soin des vôtres et prenez soin de la commune. »

La séance est levée à 21h50

Epalinges, le 8 avril 2014

Le Président :

La Secrétaire

Michel PERRET

Françoise AUBERT